

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX  
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt du mois de novembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marcols Les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de François BLACHE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 13 novembre 2025

Présents : François BLACHE, Anne-Marie ROUDIL, Jérôme VIALLE, Baptiste BONNET, Sabine VIALLE, Claire JOUY, Lionel VIALLE

Excusés : Marc BOUCHET, procuration à Baptiste BONNET

Absents : Julien BONNET

Secrétaire de séance : Jérôme VIALLE

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

Lecture du compte-rendu du 23 octobre, approbation à l'unanimité

**D2025-044/ Demande de soutien DETR 2026**

En exercice : 09 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Dépôt d'une demande de subvention auprès des services de l'état DETR/DSIL pour le remplacement de 2 mobil 'home au camping municipal, montant de l'investissement : 31 300€HT. Subvention de 40% attendue, soit 12 520€

Approuvé à l'unanimité

**D2025-045/ Tarif locaux communaux, hors loyer soumis à l'IRL**

En exercice : 09 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Sans augmentation pour 2026, locaux communaux et salle des fêtes inscrits dans la même délibération

Approuvé à l'unanimité

**D2025-046/ Tarif camping 2026**

En exercice : 09 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Sans modification/ ouverture du camping du 24 avril au 30 septembre 2026

Approuvé à l'unanimité

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX  
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

**D2025-047/ Cession de biens issus de la procédure de récupération des biens sans maître**

En exercice : 09 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0;  
abstentions : 0  
Majorité absolue : 5

La procédure et les modalités d'enregistrement sont achevées, la commune est propriétaire des parcelles. Il est décidé de revendre celles qui n'ont pas d'enjeu dans les futurs projets communaux.

Liste des parcelles proposées à la vente : A4, A7, A28, A263, A 266, A 189, E 136, E 167, E 432 et H 217.

Vente au plus offrant du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juin 2026, prix plancher 1 000€/hectare  
Frais notaire à la charge de l'acquéreur  
Réception des offres en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, dossier complet consultable en mairie

**D2025-048/ Tarif chaleur 2026**

En exercice : 09 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0;  
abstentions : 0  
Majorité absolue : 5

Les tarifs sont révisés selon l'indice de référence 2025

R1 : consommation : 79.42€ HT/MWh soit 83.49€ TTC/MWh  
R2 : abonnement : 89.85€ HT/KW soit 94.79€ TTC/MWh

Sous réserve de validation de la valeur des indices par le SDE07

Approuvé à l'unanimité

**D2025-049/ Résiliation bail atelier-relais avec Atelier des Boutières**

En exercice : 09 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0;  
abstentions : 0  
Majorité absolue : 5

Suite à la rencontre du mois d'août avec Mr Pierre-Armand Dussex, responsable de l'atelier des Boutières où il avait été évoqué la possibilité de mettre fin au bail, nous n'avons plus de contact avec lui. La dette s'élève à ce jour à environ 2 000€. Il est proposé de mettre fin au bail par l'envoi d'un courrier recommandé. Fin de location au 31 décembre 2025.

**Questions diverses**

- Toiture école : les travaux ont bien avancé, l'entreprise pense terminer pour début décembre la partie réfection de toiture. La prochaine réunion de chantier en présence du maître d'œuvre aura lieu le vendredi 28 novembre à 9h30. Dans le cadre du

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX  
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

remplacement du compteur électrique (passage en triphasé) nous avons rencontré de gros problèmes d'alimentation en électricité, qui ont aussi engendrés des problèmes de chauffage à l'école et de fonctionnement du matériel à la cantine, à ce jour le problème est résolu

La mise en route de la centrale photovoltaïque est prévue pour février 2026

- Mesure de péril : la maison cadastrée Ab44 et Ab 45, située à la Chaze est en mauvais état, notamment au niveau de la toiture, cette maison va être expertisée par un architecte et pourrait faire l'objet d'une mesure de classement en procédure de péril ordinaire. Le propriétaire serait ainsi contraint d'effectuer des travaux de sécurisation
- Gestion des parcelles boisées : l'ONF a terminé le chantier de marquage de la limite d'une parcelle pour un montant d'environ 2600€ (budget 2026), il est envisagé de faire exploiter des douglas en bois de chauffage, la commune autorise l'ONF à contacter un exploitant forestier
- Gestion des logement communaux : sur proposition d'Ardèche habitat le conseil municipal valide l'augmentation des loyers selon l'indice actuel, seul un appartement est concerné
- Divagation des animaux : pour donner suite à la rencontre qui a eu lieu à Mézilhac récemment le maire a transmis la copie d'un courrier envoyé à l'ensemble des agriculteurs de sa commune les invitant à respecter la réglementation quant à la divagation des animaux sous peine d'ouverture de procédure de sanction. Le maire propose d'en faire de même sur le territoire de la commune de Marcols.
- Déjections canines : des plaintes émanent du quartier Bâtard et quartier des écoles concernant la présence régulière de déjections canines aux abords de l'école, des habitations et des parkings. Le maire précise que des sacs à crottes sont à la disposition des propriétaires d'animaux, que des affiches rappelant l'obligation ont été apposées récemment et rappelle que le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal sur la voie publique est passible d'une amende.
- Routes communales : depuis les dernières intempéries un amas de gros rocher menace de s'écrouler au-dessus de la route de Mauras au « ron du teyssou ». Le propriétaire a été contacté, la sécurisation est de son ressort, la commune a déjà fait évacuer un gros rocher sur la chaussée, un devis a été demandé à une entreprise spécialisée
- Installation de la fibre : suite à un échange concernant l'appréciation de la commune vis-à-vis de l'installation de la fibre, il nous est demandé de faire remonter de manière précise l'ensemble des points bloquants. Une réunion a lieu le 11 décembre à Saint-Pierreville
- Mr le Maire donne des nouvelles de Mr Muschitz, directeur de l'EHPAD qui a dû faire face à une importante opération, il précise

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX  
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

qu'il va bien et qu'il reprend le travail à compter de ce lundi 24 novembre

- Terrains de Gourjatoux : Le Maire propose une rencontre avec Anthony HART pour mettre fin à la location par bail et à la convention de pâturages signée avec le PNR dans le cadre de l'entretien de la zone humide de Gourjatoux.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 18 décembre

La séance est levée à 23h00